



Prix 2027

Services internationaux

bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité – avec un service compétent et des prix équitables.

Administration	Prix (EUR)	par
Coordination de grands projets	100.–	heure
Frais d'inscription		
Exploitation agricole / collecte de moins de 500 ha	150.–	opérateur
Exploitation agricole / collecte de plus de 500 ha / transformateur / commerçant	250.–	opérateur
Frais administratifs annuels		
Exploitation agricole / collecte de moins de 500 ha	110.–	opérateur
Exploitation agricole / collecte de plus de 500 ha / transformateur / commerçant (tous services)	210.–	opérateur
Temps de déplacement international ¹⁾	Prix (EUR)	par
Déplacement international dans les pays tiers	45.–	heure
Déplacement international dans les pays de l'UE	65.–	heure
Déplacement international d'un inspecteur senior / expert	80.–	heure
Inspection/certification	Prix (EUR)	par
Frais d'inspection / certification (y compris préparation, rédaction du rapport et évaluation) ¹⁾	75.–	heure
Frais d'inspection / certification (exploitation à haut risque) par un inspecteur senior / certificateur (y compris préparation, rédaction du rapport et évaluation)	100.–	heure
Inspection / certification Fairwild – pays tiers	Prix (EUR)	par
Frais d'inspection FairWild		
(y compris préparation et rédaction du rapport par un inspecteur international local)	75.–	heure
Frais de certification FairWild (y compris évaluation / rédaction du rapport / certification)	75.–	heure
Inspection / certification Bio Suisse ¹⁾	Prix (EUR)	par
Frais d'inspection dans les pays tier (y compris préparation et rédaction du rapport) combinée avec un audit UE	75.–	heure
Frais d'inspection dans les pays de l'UE (y compris préparation et rédaction du rapport), non combinée avec un audit UE	110.–	heure
Frais de certification (y compris évaluation / rédaction du rapport / certification)	110.–	heure
Inspection / certification DONAU SOJA – pays tiers	Prix (EUR)	par
Frais d'inspection DONAU SOJA (y compris préparation et rédaction du rapport)	75.–	heure
Frais de certification DONAU SOJA (producteur)	240.–	certificat
Frais de certification DONAU SOJA (transformateur / commerçant)	415.–	certificat
Frais de labels / standards	Prix (EUR)	par
Règlement (UE) 2018/848	170.–	an
Bio Suisse, FairWild	150.–	an

NOP	400.–	an
Equivalent Great Britain Organic Standard, JAS (certifié par CERES)	100.–	an
ROC/ROA (certifié par CERES)	200.–	an
Autres labels (COS, KRAV etc.)	sur demande	
Recours	Prix (EUR)	par
Recours partiellement rejeté	400.–	recours
Recours entièrement rejeté	600.–	recours
Lors du dépôt d'un recours, un acompte de	400.–	est exigible.
Services généraux	Prix (EUR)	par
Certificats et notification	30.–	certificat
Certificat d'inspection (COI) / certificat de transaction (TC)	75.–	certificat
Demandes d'autorisation (intrants / semences) – niveau exploitation agricole	100.–	heure
Frais de déplacement (hébergement, transport, repas, etc.)	frais effectifs	
Traductions	frais effectifs	
Les demandes incomplètes sont facturées en supplément (demande d'autorisation COI / TC)	100.–	heure
Contrôle de traçabilité pour le certificat d'inspection (COI) / certificat de transaction (TC)	100.–	heure
Traitement des cas de résidus (investigation / rédaction du rapport), expert senior / certificateur	100.–	heure
Résiliations non planifiées après le 30 septembre	150.–	opérateur
Prélèvement d'échantillons et analyses (résidus, OGM, etc.)	frais effectifs	
L'inspection ne peut être effectuée pour des raisons relevant de la responsabilité du client	frais effectifs	
Autres services	100.–	heure
Autres services effectués par un expert senior	170.–	heure
1 ^{er} rappel pour documents manquants	30.–	rappel
2 ^e rappel pour documents manquants	50.–	rappel

¹⁾ Ces frais ne s'appliquent pas dans les pays où bio.inspecta dispose d'un bureau local ou d'un partenaire.

Conditions de paiement

80 % des coûts estimés sont payables à l'avance lors de la commande des services. Le montant restant ainsi que les éventuels frais supplémentaires liés à votre commande seront facturés avant la publication du certificat. Le délai de paiement est de 10 jours à compter de la date de facturation.

L'envoi d'un deuxième rappel entraîne des frais de 10,00 EUR ; l'envoi d'un troisième rappel entraîne des frais de 20,00 EUR.

Si, pour quelque raison que ce soit, le contrat est annulé jusqu'à 10 jours avant l'inspection, 50 % de l'acompte est remboursé. En cas d'annulation ultérieure, aucun remboursement n'est effectué.

Sous réserve de modifications sans préavis. Les clients domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 8,1 %.

bio.inspecta AG / q.inspecta GmbH
Ackerstrasse 117
CH-5070 Frick
Tél. +41 (0) 62 865 63 00
info@bio-inspecta.ch
www.bio-inspecta.ch

bio.inspecta Romandie
Route de Lausanne 14
CH-1037 Etagnières
Tél. +41 (0) 21 552 29 00
romandie@bio-inspecta.ch

bio.inspecta Svizzera italiana
Via Emilio Bossi 6
6901 Lugano
Tél. +41 (0) 91 210 02 90
contatto@bio-inspecta.ch